# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Archives nationales

Question écrite n° 36253

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle du fonctionnement et sur le devenir des Archives nationales ainsi que sur les discussions en cours autour de leur future nouvelle implantation. Les Archives nationales contribuent pleinement à la mémoire collective et sont indispensables à la transmission de notre patrimoine culturel. Or, depuis plusieurs années, ces Archives nationales sont malheureusement en crise. D'une part, de nombreuses associations, dont l'association « Une cité pour les Archives nationales », se plaignent des conditions de travail des usagers, chercheurs ou universitaires salariés, mais aussi des citoyennes et citoyens portant un intérêt à l'histoire de France qui ont subi une dégradation certaine : bâtiments saturés, collecte de documents contemporains insuffisante, retards dans les classements d'archives, état physique très dégradé d'originaux en exemplaire unique. Les statistiques sont claires : le nombre des lecteurs a été divisé par deux. Il souhaiterait savoir quelles sont les conséquences des travaux de rénovation entrepris l'année dernière et destinés à améliorer ces conditions de travail. D'autre part, lors du colloque du 5 novembre 2001, le Président de la République et le Premier ministre Lionel Jospin avaient reconnu la nécessité d'un nouveau centre afin de sauvegarder et continuer à collecter les documents qui sont parmi les plus importants de notre histoire. Un million d'euros a bien été inscrit au budget 2004 du ministère de la culture pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre de ce nouveau centre, mais ces crédits n'auront de sens que lorsque le Gouvernement se sera prononcé sur le choix d'un site. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les conclusions de l'étude conduite par la direction des Archives de France sur les sites les plus aptes à accueillir cette nouvelle structure (Fontainebleau, Saint-Denis Pierrefitte et Vincennes), ainsi que l'avancement de l'étude de programmation générale des équipements et de l'étude de conseil en organisation qui ont été lancées au titre des études préalables. Il lui demande enfin quel site le Gouvernement a-t-il choisi pour construire ce nouveau centre des Archives nationales dont tous les professionnels et usagers ont besoin.

### Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE36253

## Données clés

**Auteur :** M. Jean-Pierre Blazy
**Circonscription :** Val-d'Oise (9e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 36253
**Rubrique :** Archives et bibliothèques
**Ministère interrogé :** culture et communication
**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2004, page 2166
**Réponse publiée le :** 20 avril 2004, page 3057